

Lignes directrices



**Caisse
Alliance**

Votre bonheur est capital
Your happiness is capital

caissealliance.com

1 – SURVOL DU PROJET

Le projet ENSEMBLE a pour but de stimuler l'esprit créatif de notre communauté. En regroupant ensemble de petits dons individuels et des idées communautaires, nous espérons laisser collectivement notre marque sur la communauté de Hearst à l'occasion de son 100^e anniversaire. La coopération est la meilleure façon de réaliser de grandes choses, ensemble!

Le projet ENSEMBLE a pour objectif d'inciter au moins 100 personnes à chacune remettre un don de 100 \$ pour amasser une somme de 10 000 \$. Si plus de 100 personnes contribuent – excellent! – nous aurons un plus gros montant à consacrer à un projet communautaire. Si l'objectif de 100 dons de 100 \$ est atteint, la Caisse Alliance et/ou le Fonds de la Caisse Alliance s'engagent à remettre un don additionnel de 10 000 \$.

Les donateurs et la communauté pourront ensuite soumettre des idées de projets communautaires qui auront un impact à long terme pour Hearst, et ce sont les donateurs qui détermineront lequel de ces projets se mérite la somme de 20 000 \$ (ou plus).

La Caisse Alliance

La Caisse Alliance est une coopérative financière francophone. Elle emploie plus de 300 employés répartis dans 30 centres de services dans 24 communautés du Nord de l'Ontario. La Caisse détient un actif de plus de 2G\$ et

offre des services financiers de qualité à environ 50 000 membres. Elle est fière d'apporter un soutien au développement économique de sa région et demeure un solide exemple de coopération.

Fonds de la Caisse Alliance

Le Fonds, créé en 2018, reçoit une partie des surplus de la Caisse afin de pouvoir investir dans des projets communautaires. Le Fonds se donne comme mission d'appuyer financièrement des projets qui auront un impact à long terme pour le plus de personnes possible dans nos communautés. En fait, il a déjà remis ou promis plus de 2,5 millions \$ à une centaine d'organisation dans le Nord de l'Ontario en 4 ans seulement.

2 – PROCESSUS DE COLLECTION DES DONS

Date de début : Le mardi 26 avril 2022 lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Alliance limitée (ci-après, la Caisse ou la Caisse Alliance).

Date de fin : Le jeudi 4 août 2022, soit 100 jours après le lancement. *

* Si l'engouement communautaire est encore très fort, la Caisse Alliance peut décider de repousser la date de fin.

Nombre de donateurs : L'objectif est d'avoir un minimum de 100 donateurs, mais il n'y a aucun maximum.



Lignes directrices

Comment faire un don : Il est possible de faire un don de différentes façons :

1. En personne, au Centre de services de Hearst (908, rue Prince);
2. par téléphone en composant le 705 362-4308;
3. en communiquant avec votre conseiller de la Caisse par téléphone ou par courriel;
4. en nous écrivant au courriel : ensemble100@acpol.com;
5. par virement Interac en l'envoyant à l'adresse courriel : ensemble100@acpol.com avec le mot de passe Hearst100.

Informations requises : Tous les donateurs doivent soumettre les informations suivantes afin que les organisateurs de cette initiative puissent communiquer avec eux durant le processus de sélection du projet final :

- Prénom et nom de famille;
- numéro de téléphone;
- adresse courriel;
- adresse postale; et,
- voulez-vous être identifié comme étant un donateur pour ce projet dans les communications promotionnelles s'y rattachant? (oui / non)

Qui peut soumettre un don :

- Toutes les personnes d'âge scolaire ou plus (4 ans et plus) peuvent soumettre un don, à condition :
 - o d'être résident de Hearst; ou,
 - o d'avoir à cœur le bien-être de la communauté de Hearst (même si vous n'y résidez pas).
- Toute entreprise, association, organisation à but non lucratif, regroupement de personnes, regroupement communautaire, club sportif, groupe d'employés, ou groupe d'intérêts basé à Hearst ou ayant à cœur le bien-être de la communauté de Hearst.
- Les employés, les dirigeants, les membres de comités et les partenaires de la Caisse populaire Alliance limitée et du Fonds de la Caisse Alliance (ci-après, le Fonds) peuvent participer au même titre que tous les autres donateurs.
- Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire d'être membre de la Caisse Alliance pour participer à ce projet. Cependant, n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez devenir membre.

Reçu pour impôts : Il n'est pas prévu de remettre des reçus pour fins d'impôts.

Droit de réserve : La Caisse Alliance et/ou le Fonds de la Caisse Alliance se réservent le droit de refuser un don s'il

semble être soumis de façon frauduleuse, si le donateur a une intention malveillante, si le don ne cadre pas avec l'intention du projet, ou s'il est jugé irrecevable.

3 – DON DE LA CAISSE OU DU FONDS

La Caisse Alliance et/ou le Fonds de la Caisse Alliance s'engagent à verser un minimum de 10 000 \$ au projet final choisi, à condition que les processus ci-décrits soient respectés.

La Caisse et/ou le Fonds sont prêts à considérer l'opportunité de faire un don de plus de 10 000 \$ dépendamment de la nature du projet final retenu par les donateurs.

Un vice de procédure par rapport aux processus ci-décrits n'invalide pas automatiquement la promesse de don de la Caisse Alliance et/ou du Fonds de la Caisse Alliance. La Caisse Alliance et/ou le Fonds de la Caisse Alliance se réservent le droit de contribuer quand même à un projet s'il cadre avec leurs missions respectives.

4 – PROCESSUS DE SOUMISSION D'IDÉES

Qui peut soumettre une idée :

Les donateurs peuvent soumettre une idée de projet de différentes façons :

- En personne, au Centre de services de Hearst (908, rue Prince) en remplissant le formulaire prévu à cet effet ou en apportant une lettre décrivant le projet;
- par courriel en soumettant une explication du projet à : ensemble100@acpol.com;
- via notre site Web au lien suivant : <https://www.caissealliance.com/fr/soumettre-une-idee/>; ou,
- tout autre moyen qui sera communiqué via la page Facebook « Caisse Alliance (Hearst) ».

Dans le but de générer le plus d'idées possible et de trouver un projet porteur d'avenir pour notre communauté, la Caisse est aussi prête à considérer les idées provenant du public en général.

5 – ADMISSIBILITÉ

Les idées soumises doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir un impact positif à long terme pour le plus de personnes possible à Hearst.
- Sans s'y restreindre, voici les catégories de suggestions possibles :
 - o L'éducation;
 - o le développement économique;



Lignes directrices

- o le développement durable;
 - o les jeunes;
 - o les œuvres communautaires;
 - o la santé;
 - o la culture et la promotion de la langue française;
 - o les loisirs et les sports.
- Quelqu'un doit être prêt à prendre en charge la réalisation du projet (c.-à-d. la Caisse et/ou le Fonds ne sont pas responsables pour la mise en œuvre du projet).

Le donateur ou le membre du public qui soumet une idée doit s'identifier clairement pour permettre à la Caisse de communiquer avec lui s'il s'avère nécessaire d'obtenir plus de détails au sujet du projet proposé. Les personnes qui proposent des idées doivent soumettre les informations suivantes :

- Prénom et nom de famille;
- numéro de téléphone; et
- adresse courriel.

6 – PROCESSUS FINAL DE SÉLECTION

1. Une fois la date limite pour la proposition de projets passée, la Caisse procédera à une revue des propositions pour juger de leur bien-fondé par rapport aux buts de cette initiative. Un minimum de deux (2) et un maximum de dix (10) projets seront identifiés pour être soumis au vote final.
2. La Caisse soumettra aux donateurs, la liste des deux à dix propositions retenues pour un vote.
3. Le vote se déroulera de différentes façons pour permettre au maximum de donateurs de participer (p. ex. par courriel, en personne à la Caisse, potentiellement via Facebook, ou (en dernier recours) par téléphone).
4. Chaque donateur a droit à un (1) vote.
5. Pour les donateurs de moins de 10 ans, le vote devra être soumis par un parent, un tuteur ou une personne désignée.
6. Si des dons plus importants sont reçus en provenance d'entreprises, d'associations, d'organisations à but non lucratif, de regroupement de personnes (p. ex. une classe d'élèves du primaire, de regroupements communautaires, de clubs sportifs, de groupes d'employés, de groupes d'intérêts ou autres), un (1) représentant pourra soumettre un (1) vote pour le groupe en entier.
7. Le projet ayant obtenu le plus de votes se méritera la somme totale recueillie en dons.

8. La Caisse Alliance et/ou le Fonds de la Caisse Alliance se réservent un droit de veto par rapport au choix du projet final pour s'assurer qu'il cadre avec leurs missions et le but de cette initiative.

7 – AUTRES INFORMATIONS

- En offrant un don ou en soumettant une idée de projet, vous confirmez avoir lu et accepté les modalités et conditions de cette initiative.
- La Caisse Alliance, en collaboration avec le Fonds de la Caisse Alliance, sont les organisateurs de cette initiative.
- Un minimum de 100 dons est requis pour que cette initiative soit mise de l'avant.
- La Caisse Alliance et/ou le Fonds de la Caisse Alliance se réservent le droit d'assurer que leurs images de marque soient visibles sur le résultat du projet final.
- Les personnes qui ont soumis des idées de projet acceptent que la Caisse Alliance, le Fonds de la Caisse Alliance ou d'autres organisations utilisent leurs idées sans aucune forme de rémunération.
- La Caisse populaire Alliance limitée, le Fonds de la Caisse Alliance, leurs employés, membres de comités et partenaires se dégagent de toute responsabilité (p.ex. si un donateur ne peut pas être rejoint, si le projet n'est pas développé, etc.)
- La Caisse Alliance et/ou le Fonds de la Caisse Alliance se réservent le droit d'annuler le projet en tout ou en partie sans préjudice et sans préavis.
- La Caisse Alliance et/ou le Fonds de la Caisse Alliance ne sont pas responsables de la prise en charge et de la réalisation du projet final qui sera retenu.

